



Siège social : rue de la Pêcheurie 180 – 1180 Bruxelles

## Réunion du Conseil d'Administration de ABSO-BVOS a.s.b.l.

Date : 6 décembre 2017  
Lieu : Auderghem (CSFS)  
Présents : Mark Van Bruggen, Jacques Hofmans, Jan Van Lommel et Eric Hully

---

La réunion débute à 19h10.

### **Point 1 : Procès-verbal de la réunion du C.A. du 24 août 2017**

- approuvé.

### **Point 2 : Rapports des ligues**

- VVO : Réorganisation des subsides de personnel venant de Sport Vlaanderen.  
Questions sur la gestion de la ligue dans le futur (échéance : dans 2 ans ?)
- FRISO : Diminution du personnel (un mi-temps en moins), également en fonction des subsides (ADEPS)  
Evaluation des deux systèmes électroniques (Emit et SportIdent)

### **Point 3 : I.O.F.**

#### 3.1 Norme ISOM2017

- ISOM 2017 : l'I.O.F. a terminé la mise à jour des normes relatives aux normes cartographiques des cartes d'orientation. Voir le lien ci-après  
<http://orienteering.org/resources/mapping/international-specification-for-orienteering-maps-isom-2017/>

Cette norme ("International Specification for Orienteering Maps 2017") est d'application au 1er janvier 2018.

L'I.O.F. préconise que chaque membre (pays) applique cette norme à cette date.

Le C.A. demande aux clubs et ligues de suivre cette prescription dès le 1er janvier 2018.

Le C.A. impose cette norme pour toutes les courses du calendrier national et international, au plus tard à partir du 19 mai 2018 (3 Jours de Belgique).

Il va de soi que l'objectif – à bref délai – est de pouvoir courir chaque dimanche avec une carte à la norme ISOM2017.

- Une clarification de l'article 12.1.1 du Règlement Sportif sera faite à l'occasion de la Conférence des Clubs, en supprimant le 2ème paragraphe "Les symboles suivants ..." "De volgende symbolen zullen ..."
- Toutefois, afin de lever toute équivoque, il sera précisé dans le règlement sportif que
  - o une terrasse (ISOM 2017 symbole 115) est représentée par un triangle brun.
  - o une souche (ISOM 2017 symbole 419) est représentée par une croix verte.
  - o un banc (ISOM symbole 530) est représenté par un rond noir.
- Descriptions de postes

Autre nouveauté : une nouvelle version relative aux descriptions de postes a été éditée [http://orienteering.org/wp-content/uploads/2010/12/control-description-a4-pages\\_copy.pdf](http://orienteering.org/wp-content/uploads/2010/12/control-description-a4-pages_copy.pdf)

Les clubs sont priés de respecter cette nouvelle version imposée par l'I.O.F.  
Les renseignements complémentaires (à venir dans les semaines qui viennent) seront envoyés aux ligues pour mise en application immédiate par leurs clubs.

### 3.2 Réunion du Conseil d'Administration de l'I.O.F. en Belgique

- La Belgique de l'orientation a l'honneur d'être l'hôte d'une réunion du C.A. de l'I.O.F. du 5 au 7 avril 2018. Une réunion de travail et un dîner sont prévus le vendredi 6 avril 2018 à Namur. Un budget 'raisonnable' va être établi pour cet évènement.

### 3.3 Calendriers internationaux futurs

- Le secrétariat de l'A.B.S.O.-B.V.O.S. doit analyser l'opportunité et la faisabilité d'une candidature à un évènement majeur I.O.F. dans les années 2022 à 2024. Ce travail doit être réalisé courant janvier 2018.
- L'Assemblée Générale de l'I.O.F. aura lieu à Prague en octobre 2018. Les présences du président et du secrétaire-général sont prévues.

### **Point 4 : A.B.S.O.-B.V.O.S. asbl/vzw**

- Statuts : aucune modification, a priori, lors de la prochaine A.G. de l'Association (mars 2018).
- Gestion des stocks : le stock 'Bryzos' est limité. Les ligues seront sollicitées en vue d'une commande de tenues de course et de survêtements auprès de Bryzos.
- Les 4 membres du C.A. proposent leurs candidatures pour 2018 à l'A.B.S.O.-B.V.O.S.
- Dans ce PV, les ligues trouveront le rappel prévu au règlement administratif, concernant le lieu et horaire de la Conférence des Clubs 2018.

### **Point 5 : Sponsoring**

- Kansas et Bryzos ont confirmé la poursuite de leur collaboration avec l'A.B.S.O.-B.V.O.S. Il est rappelé à chaque ligue et à chaque club de veiller à faire figurer le logo de ces deux firmes sur les cartes.

## **Point 6 : Médailles, badges et diplômes de régularité**

- Le design de la médaille offerte aux 3 premiers des championnats a été revue. Merci à Thibaut Derenne pour ce travail artistique.
- Luc Heuninckx a confirmé pouvoir s'occuper de la confection des badges. Merci à lui également.
- Les diplômes du Challenge de régularité (merci à Wim et Jeroen Hoekx pour les calculs) ont été imprimés par le secrétariat et parviendront aux ligues pour distribution.

## **Point 7 : B.O.I.C. – C.O.I.B.**

- Voor 2018 kunnen bepaalde uitgaven deels worden gesubsidieerd, via verhoopde financiële steun vanwege B.O.I.C.-C.O.I.B.
- Ten laatste op 10 maart 2018 maken de **liga's** aan het secretariaat A.B.S.O.-B.V.O.S. een dossier over betreffende de noodzakelijke internationale verplichtingen van de federatie (en dus ook van de liga's).
- Dit dossier zal volgende stukken bevatten:
  - o naam van de betrokken persoon/personen
  - o verantwoording en nadere verklaring van het project;
  - o voorlopig budget van het project.
- De secretaris-generaal van A.B.S.O.-B.V.O.S. zal tegen juli 2018 kunnen bevestigen of B.O.I.C.-C.O.I.B. voor het lopende jaar steun zal verlenen.
- Tenslotte zal de begunstigde, ten laatste één maand na de activiteit, alle bewijzen voorleggen van de uitgaven, zijnde
  - o precieze details van de uitgaven (soort uitgaven, bedragen, data en betalingsbewijzen)
  - o een verklaring op eer heeft GEEN ENKEL WAARDE.
- Deze bewijsstukken moeten door het secretariaat van de Belgische federatie voor een bepaalde datum aan B.O.I.C.-C.O.I.B. gezonden worden.
- Pour 2018, voici comment certaines dépenses peuvent être en partie subsidiées, via un soutien financier espéré du B.O.I.C.-C.O.I.B. :
- Avant le 10 mars 2018, les **ligues** font parvenir au secrétariat A.B.S.O.-B.V.O.S. un dossier portant sur des obligations internationales nécessaires pour la fédération (et donc, les ligues).
- Ce dossier comprendra les pièces suivantes :
  - o Nom de la (des) personne(s) concernée(s)
  - o Justification et explication du projet,
  - o Budget prévisionnel du projet.
- Vers juillet 2018, le secrétaire-gén. De l'ABSO-BVOS confirmera l'existence de l'éventuel soutien provenant du B.O.I.C.-C.O.I.B. pour l'année en cours.
- Enfin, au plus tard, un mois après l'activité, le bénéficiaire devra fournir toutes les preuves des dépenses. Soit :
  - o Un relevé précis des dépenses (avec sortes de dépenses, montants, dates et preuves de paiement)

- Un certificat sur l'honneur N'A AUCUNE VALEUR.
- Ces preuves doivent être envoyées par le secrétariat de la fédération belge au B.O.I.C.-C.O.I.B. avant une date imposée.

### **Point 8 : Commission Technique et des Cartes**

- Le C.A. manifeste son souhait de voir la Commission Technique se pencher sur l'aspect qualitatif des cartes. Il s'agit là de la valeur technique des terrains et de la qualité du dessin de carte.
- Pour rappel, voir point 3 de ce P.V. relatif au respect de la norme ISOM 2017.

### **Point 9 : Commission des Equipes**

Pour rappel, les entraîneurs des différentes équipes sont :

VVO :	Beloften/espoirs	Bart Willems
	Junioren/juniors	Desmond Franssen
	Seniors	Rudy Rooman
FRSO :	Espoirs/beloften	Vinciane Mulpas
	Juniors/junioren	Philippe Crefcoeur
	Seniors	Philippe Crefcoeur

Afin d'éviter les retards de l'année dernière, il est rappelé aux ligues, entraîneurs et team leader :

- Qu'en matière de logements aux compétitions internationales, les premiers qui s'inscrivent sont les mieux servis !
- Que la fédération (donc, le secrétaire-général) DOIT toujours respecter les délais mentionnés dans Eventor.
- Que lorsque le délai est, par exemple, le 17 mai à 23h59, ne faire l'enregistrement que le 18 mai à 03h00 c'est TROP TARD.
- Que le secrétaire-général essaye d'être disponible sauf quand il n'est pas en Belgique devant son ordinateur. Il faut donc, en plus, respecter les délais en tenant compte de celui annoncé par le secrétaire. Par exemple : si le délai dans Eventor pour l'inscription des « World Cup. N°5 - Syldavie » est le 17 mai 2018 à 23h59 ; le délai demandé par l'A.B.S.O.-B.V.O.S. pourrait être le 11 mai à 13h00 ...
- Respect par les participants (coureurs et team leader) du dossier dans Eventor. Ce dossier doit être complet (y compris la photo selon les normes précisées sur le site de l'I.O.F.)

Le C.A. confirme l'intention d'acheter un stock raisonnable de licences qui serviront au fur et à mesure des sélections et participations à une épreuve des Elites. Achat de 10 licences dont le coût sera réclamé aux ligues au fur et à mesure des utilisations. ...

### **Point 10 : Préparation de la Conférence des Clubs**

Article 2.5 du Règlement Administratif : *Aan beide ligua's / Aux deux ligues :*

- *La Conférence des Clubs : jeudi 22 février 2018 à 19 h, à Beringen (salle derrière la brasserie Whatz Hap – Kioskplein 25 – 3580 Beringen).*

- De Conferentie van de Clubs : donderdag 22 februari 2018 – 19u00, in Beringen (zaal achter brasserie Whatz Hap – Kioskplein 25 – 3580 Beringen).

#### Article II.5. – règlement administratif

Le secrétaire-général ( [info@orienteeing.be](mailto:info@orienteeing.be) ) adresse à chaque secrétaire de fédération au plus tard le **15 décembre 2017** une convocation à la conférence; ceux-ci se chargent de la distribution de celle-ci vers les clubs affiliés. Les fédérations et les clubs transmettent au secrétaire de l'ABS0-BVOS, au plus tard le **15 janvier 2018**, leurs propositions de modification des règlements, du montant des droits d'inscription ou des cotisations, et leurs sujets d'interpellation.

#### Artikel II.5. Administratief reglement

De secretaris-generaal ( [info@orienteeing.be](mailto:info@orienteeing.be) ) stuurt, ten laatste op **15 december 2017**, een uitnodiging voor de conferentie naar de secretariaten van de liga's; deze zorgen voor de verdeling naar de bij hen aangesloten clubs. De liga's en de clubs zenden hun voorstellen tot wijziging van reglementen, van inschrijvingsgeld, van de bijdragen of onderwerpen voor interpellatie naar de secretaris ABS0-BVOS ten laatste op **15 januari 2018**.

#### **Point 11 : Finances**

Le trésorier, Jacques Hofmans, fournira sous peu une situation à jour. La balle est dans le camp du secrétaire-général qui doit clarifier quelques postes.

#### **Point 12 : Divers**

##### 12.1 Taxe française (Pass-O) imposée aux étrangers.

- Une proposition relative à la taxe Pass-O, imposée en France à tout étranger, même affilié dans son pays, va être faite à Michel Ediar, Président de la FFCO.
- L'objectif est de connaître un montant annuel à payer par le coureur étranger ou le montant de la taxe à l'occasion de chaque épreuve régionale ou nationale.
- Nous précisons, pour rappel, aux ligues, clubs et participants aux coureurs en France, que "une course" = "un certificat médical"

##### 12.2 FISU (Championnat du Monde Universitaire)

- La Commission des Equipes annoncera les sélections sur base des critères bien définis.
- Le secrétaire a fait en sorte que les ligues maîtrisent bien les diverses facettes, par exemple en matière de sélections.

Prochaine réunion : à déterminer.

La réunion se termine à 21h40.

Eric Hully  
Secrétaire-Général.